

SUBJONCTIF ET CONDITIONNEL

I. Le conditionnel

Le conditionnel n'est plus considéré comme un mode à part entière mais comme une partie de l'indicatif.

En effet pour former le **conditionnel présent**, on se sert du **radical du futur de l'indicatif** auquel on ajoute les **terminaisons de l'imparfait de l'indicatif**.

Quant au **conditionnel passé**, on le forme, comme tous les temps composés, avec un **auxiliaire (conjugué au conditionnel présent) et le participe passé du verbe**.

Ex :	Vouloir, conditionnel présent	Vouloir, conditionnel passé

NB : il existe un conditionnel passé deuxième forme dont la forme est identique à celle du plus-que-parfait du subjonctif.

II. Le subjonctif

Mode personnel à quatre temps, le subjonctif est le plus souvent employé dans des propositions subordonnées ou en phrase impérative. L'imparfait et le plus-que-parfait du subjonctif ne sont plus guère employés de nos jours mais on les trouve régulièrement dans les textes antérieurs au XX^e siècle.

Le **présent** est le plus souvent formé sur le **radical du présent de l'indicatif** (première personne du pluriel) auquel on ajoute les terminaisons **-e, -es, -e, -ions, -iez, -ent**.

Le **passé** est formé, comme tous les temps composés, d'un **auxiliaire au présent du subjonctif et du participe passé du verbe**.

Ex :	Suivre, subjonctif présent	Suivre, subjonctif passé

Ex :	Suivre, subjonctif imparfait (que) je suivisse tu suivisses il suivît nous suivissions vous suivissiez ils suivissent	Suivre, subjonctif plus-que-parfait (que) j'eusse suivi tu eusses suivi il eût suivi nous eussions suivi vous eussiez suivi ils eussent suivi.
------	---	--